

Mairie de Draguignan

Département du Var



DÉCISION MUNICIPALE N° 18-205

OBJET : Convention conclue avec le Cabinet ARNOUX ASSUR, afin de souscrire une assurance annulation pour les spectacles de la Semaine du Rire programmés du 31 juillet au 4 août 2018 au Parc Haussmann à Draguignan.

Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 28 ;

VU la délibération n° 2014-023 en date du 17 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 2014-125 en date du 10 octobre 2014, n° 2014-173 en date du 23 décembre 2014, n° 2015-155 en date du 12 novembre 2015 et n° 2017-111 en date du 12 juillet 2017, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que pour mener à bien l'édition 2018 de la Semaine du Rire qui se tiendra du 31 juillet au 4 août 2018 au Parc Haussmann à Draguignan, il convient de souscrire une assurance avec le Cabinet ARNOUX ASSUR couvrant l'annulation des spectacles (risques climatiques et risques attentats) ;

CONSIDÉRANT l'offre du prestataire,

DÉCIDE :

Article Unique : la signature d'une convention prenant effet au 31 juillet 2018, portant sur la souscription d'une police d'assurance, selon des termes définis dans ladite convention, moyennant le règlement de la somme de 705 € TTC.

La présente Décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R. 421.1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Draguignan, le

- 8 JUIN 2018



Richard STRAMBIO,

Maire de Draguignan